

Ouverture de la négociation sur les minima dans la branche de la Bijouterie-Horlogerie pour l'année 2023

Le 8 novembre s'est ouverte la négociation sur les minima dans la branche Bijouterie-Horlogerie pour 2023. FO Métaux avait obtenu 6,4 % d'augmentation sur l'ensemble de la grille en 2022. Elle revendique pour l'année à venir une augmentation de 5 % du fait d'une forte inflation, dont la hausse risque de perdurer en 2023.

La délégation patronale nous a expliqué le contexte économique difficile qui pèse aussi sur les entreprises de la branche, notamment en raison des fortes hausses des prix de l'énergie et du coût des matières premières, et ce plus particulièrement pour les TPE (Très Petites Entreprises).

Après une suspension de séance, la délégation patronale est revenue avec une proposition de 4 %, applicable au 1^{er} janvier 2023 et, à la demande de FO Métaux, avec une clause de revoyure en juin 2023.

FO Métaux sera signataire de cet accord qui non seulement prend en compte la forte inflation mais améliore aussi le pouvoir d'achat des salariés.

Paris, le 8 novembre 2022

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire fédérale : branche de la Bijouterie-Horlogerie – 06.31.36.29.44.